

francebleu.fr/infos/societe/..... Article du 30 décembre 2024
supprimé quelques heures après sa publication Première reconnaissance
officielle pour une Moulinoise atteinte de la maladie de Charcot après un
vaccin anti-Covid Lundi 30 décembre 2024 à 5 h Par Anne-Natacha
Bouillon France Bleu C'est bien le vaccin anti-Covid qu'elle a reçu en 2021
qui est à l'origine de la maladie de Charcot d'une femme de 35 ans qui vit à
Moulins, dans l'Allier. La pharmacovigilance vient de le reconnaître, ouvrant
la voie à une indemnisation. Cela fait des années que Mélanie se bat pour
faire reconnaître sa situation, cette Moulinoise de 35 ans est atteinte de la
maladie de Charcot depuis 2021. Les premiers symptômes sont apparus
dès le lendemain d'une injection du vaccin Pfizer, contre le coronavirus.
Lourdement atteinte, aujourd'hui, elle n'est plus capable de s'exprimer, c'est
son père Alain qui la représente. « Certains nous ont même traités de
complotistes » - Alain, le père de Mélanie « Tous les médecins que nous
avons consultés nous ont tous ri au nez. Ils disaient que c'était psychique,
certains nous ont même traités de complotistes ». Mélanie et ses parents
ont dû aller jusqu'à Montpellier, et même en Belgique, pour être enfin
écoutés. Un neurologue a enfin pris son cas au sérieux, en début d'année,
il a envoyé tous les examens cliniques à la pharmacovigilance. Et
l'organisme d'État qui dépend du ministère de la Santé, vient de
reconnaître que la maladie de Charcot contractée par la jeune femme était
bien due au vaccin anti-Covid qu'elle avait reçu. La pharmacovigilance va
en informer l'Agence nationale de la sécurité du médicament. « Mélanie n'a
jamais été malade », assure son père. « C'était une jeune fille sportive,
pleine de vie, qui travaillait et voyageait, elle a dû revenir vivre chez nous, il
y a quelques mois. Aujourd'hui, elle reste couchée la plupart du temps, elle
ne peut se lever, s'habiller, s'alimenter seule, je la compare à un bébé de
six mois. » Mélanie entourée de son papa et de Mathieu un autre malade
en août 2024 © Radio France - Anne-Natacha Bouillon Une association qui
compte 500 membres Mélanie et ses parents ont créé une association avec
d'autres malades après un vaccin anti- Covid, « À Victeam » regroupe
aujourd'hui 500 adhérents partout en France. Elle envisage de porter
l'affaire en justice « pour qu'enfin l'État français soit reconnu responsable
de ses erreurs », soutient son président, Mathieu Dubois. Outre cette
reconnaissance, les victimes et leurs familles espèrent des indemnisations,
notamment via l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux qui
intervient dans ce cas. Alain Maupas, le père de Mélanie a dépensé plus de
40 000 euros pour mettre sa maison aux normes PMR, sans aucun
remboursement à ce jour.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/premiere-reconnaissance-officielle-pour-une-mouloise-atteinte-de-la-maladie-de-charcot-apres-un-vaccin-anti-covid-7169304>
Article du 30 décembre 2024 supprimé quelques heures après sa publication

Première reconnaissance officielle pour une Mouloise atteinte de la maladie de Charcot après un vaccin anti-Covid

Lundi 30 décembre 2024 à 5 h Par Anne-Natacha Bouillon France Bleu
C'est bien le vaccin anti-Covid qu'elle a reçu en 2021 qui est à l'origine de la maladie de Charcot d'une femme de 35 ans qui vit à Moulins, dans l'Allier. La pharmacovigilance vient de le reconnaître, ouvrant la voie à une indemnisation.

Cela fait des années que Mélanie se bat pour faire reconnaître sa situation, cette Mouloise de 35 ans est atteinte de la **maladie de Charcot** depuis 2021. Les premiers symptômes sont apparus dès le lendemain d'une injection du vaccin Pfizer, contre le coronavirus. Lourdemment atteinte, aujourd'hui, elle n'est plus capable de s'exprimer, c'est son père Alain qui la représente.

« Certains nous ont même traités de complotistes » - Alain, le père de Mélanie

« Tous les médecins que nous avons consultés nous ont tous ri au nez. Ils disaient que c'était psychique, certains nous ont même traités de complotistes ». Mélanie et ses parents ont dû aller jusqu'à Montpellier, et même en Belgique, pour être enfin écoutés. Un neurologue a enfin pris son cas au sérieux, en début d'année, il a envoyé tous les examens cliniques à la pharmacovigilance. Et l'organisme d'Etat qui dépend du ministère de la Santé, vient de reconnaître que la maladie de Charcot contractée par la jeune femme était bien due au vaccin anti-Covid qu'elle avait reçu. La pharmacovigilance va en informer l'Agence nationale de la sécurité du médicament.

« Mélanie n'a jamais été malade », assure son père. « C'était une jeune fille sportive, pleine de vie, qui travaillait et voyageait, elle a dû revenir vivre chez nous, il y a quelques mois. Aujourd'hui, elle reste couchée la plupart du temps, elle ne peut se lever, s'habiller, s'alimenter seule, je la compare à un bébé de six mois. »



Mélanie entourée de son papa et de Mathieu un autre malade en août 2024 © Radio France - Anne-Natacha Bouillon

Une association qui compte 500 membres

Mélanie et ses parents ont créé une association avec d'autres malades après un vaccin anti-Covid, **« À Victeam »** regroupe aujourd'hui 500 adhérents partout en France. Elle envisage de porter l'affaire en justice « pour qu'enfin l'Etat français soit reconnu responsable de ses erreurs », soutient son président, Mathieu Dubois.

Outre cette reconnaissance, les victimes et leurs familles espèrent des indemnisations, notamment via l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux qui intervient dans ce cas. Alain Maupas, le père de Mélanie a dépensé plus de 40 000 euros pour mettre sa maison aux normes PMR, sans aucun remboursement à ce jour.